



Scrutinizing Internal and External Dimensions of European Law

Les dimensions internes et externes du droit européen à l'épreuve

Liber Amicorum Paul Demaret

Inge Govaere & Dominik Hanf (eds.)



College of Europe
Collège d'Europe



P.I.E. Peter Lang

Préface

Dans sa préface, le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, nous rappelle l'importance de la contribution du Collège d'Europe pour l'intégration européenne moyennant, d'une part, l'analyse de ce processus politique, économique et juridique passionnant et, d'autre part, la création continue de liens de solidarité interpersonnels à travers et au-delà des différents pays européens.

La contribution de Paul Demaret au développement du Collège d'Europe est exceptionnelle, et ceci non seulement en raison du fait qu'elle s'étend sur 33 des 64 années de vie de cette institution.

D'une part, c'est sous la responsabilité du directeur d'études Demaret (1981 à 2003) que le programme des études juridiques du Collège a été fermement établi comme une des premières adresses pour tout jeune juriste européen désirant se spécialiser en matière de droit européen.

Il a lui-même décrit les différentes étapes franchies au cours de ce processus de modernisation, de professionnalisation et de développement continu du programme d'études juridiques.¹ Nombreux anciens étudiants – tout comme la liste des enseignants – de ce programme travaillant dans la magistrature, au barreau, dans l'administration publique ou encore en tant qu'universitaires témoignent de cette réussite remarquable.

D'autre part, c'est sous le double mandat du recteur Demaret (2003 à 2013) que le Collège dans son ensemble a été davantage professionnalisé et préparé pour répondre à des nouveaux défis. L'on soulignera, sans être exhaustif, en premier lieu une ouverture accrue du Collège au-delà de l'Europe, notamment la création du nouveau programme sur les relations internationales de l'Union européenne, le renforcement continu du programme d'études interdisciplinaire à Natolin ainsi que le renforcement du corps académique non-visiteur (professeurs à temps plein et titulaires de chaires). Son nom restera également associé au nouveau site « Verversdijk », à Bruges, qu'il a réalisé en dépit de difficultés qui paraissaient insurmontables en 2003.

¹ Voir Paul Demaret, « Les études juridiques au Collège d'Europe (Bruges) », in P. Demaret, I. Govaere, D. Hanf, *Trente ans d'études juridiques européennes au Collège d'Europe*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2005, pp. 15-26.

Tout cela est d'autant plus remarquable car le recteur Demaret a appliqué avec succès au Collège les principes de comptabilité que le professeur Demaret avait été obligé d'enseigner à ses étudiants liégeois dans les années 1980. Il s'inscrit ainsi dans la ligne du recteur Lukaszewski qui l'avait invité à s'investir au Collège.

Finalement, nous rendons également hommage au professeur Demaret, un universitaire exceptionnel.

D'une part, il a formé des générations de juristes européens et en provenance d'autres régions du monde moyennant ses enseignements à Liège (ou il dirigeait également un programme de DEA/DES en droit européen) et à Bruges ainsi que dans nombreuses autres universités du monde. Ni les cours (qui débutaient généralement à 8 heures ou 8 heures 30) ni les examens du professeur Demaret n'étaient réputés d'être faciles. Mais l'on apprenait toujours quelque chose même – et surtout – lorsque l'on connaissait, ou croyait déjà connaître, la matière. Ce n'est donc pas surprenant que la note d'un candidat obtenue « chez Demaret » constituait un critère de sélection de poids pour nombreux employeurs.

D'autre part, Paul Demaret a contribué de manière significative au développement de la recherche du droit européen et international, et ceci non seulement moyennant ses propres publications dont nombreuses restent toujours des textes de référence. En sa fonction de directeur de l'Institut d'études juridiques européennes « Fernand Dehousse », il a également sans cesse activement encouragé des chercheurs, jeunes et expérimentés, à conduire et publier des recherches, notamment dans le cadre d'un grand projet de recherche en réseau de portée européen (« PAI »). Il n'est donc pas surprenant qu'une des premières mesures prises par le recteur Demaret était d'encourager les assistants académiques du Collège, moyennant l'introduction d'une clause spécifique dans les contrats d'emploi, à publier du moins un article par an.

Dans tous ces domaines, l'action de Paul Demaret était caractérisée par une rigueur sur le plan académique et conceptuelle, une ouverture exceptionnelle envers des nouveaux développements, une flexibilité d'accompromettre des difficultés et situations imprévues et un sens très marqué pour l'intérêt de son institution pour laquelle il n'hésitait jamais à prendre ses responsabilités lorsque ceci s'imposait. En même temps, et ceci explique sans doute pourquoi autant de personnes ont eu le plaisir et l'honneur de travailler avec lui, Paul n'hésite pas à faire confiance aux autres et de leur accorder des responsabilités – même lorsqu'il existe un risque d'en être déçu. En règle générale, et le grand nombre d'amis et collègues ayant favorablement répondu à notre initiative de rendre hommage à Paul en témoigne, les déceptions on fait exception.

Ceci nous a confrontés au problème que le nombre des personnes susceptibles de contribuer au présent ouvrage en honneur de Paul était à un tel point élevé qu'il risquait de mettre en péril la réalisation même de ce projet. Un critère de sélection s'imposait. Nous avons finalement retenu celui des amis et collègues, professeurs de droit et directeurs d'études, du Collège car cette *Festschrift* est offerte à Paul Demaret à l'occasion de l'achèvement de son rectorat au Collège d'Europe.

Last but not least, nous souhaitons remercier très chaleureusement Valérie Hauspie qui a assuré de manière particulièrement engagée et efficace le secrétariat ainsi que la mise en page du manuscrit final. De même nous remercions Marc Abenäïm, Sara Benedi Lahuerta, Svetlana Chobanova, Ziva Nendl, Kletia Noti, Julie Probst et Laurence Van Mullem, assistants au département juridique du Collège, pour leur aide ce qui concerne la première lecture très attentive des épreuves.

Ad multos annos !

Bruges et Alicante, le 15 janvier 2013

Inge Govaere

Director of European Legal Studies,
College of Europe
Professor of European Law,
Jean Monnet Chair in EU
Legal Studies,
Ghent University

Dominik Hanf

Administrator, First Board of Appeal
Office for Harmonization
in the Internal Market
Visiting (and former permanent) Professor,
European Legal Studies, Former Director
of European Interdisciplinary and of
European General Studies, College of Europe

Foreword

Among our Union’s founding moments, the Hague Congress of 1948, which saw the foundation of the College of Europe, holds a very special place. Bringing together hundreds of delegates from many countries, only three years after the end of the Second World War, it inspired Europeans all over the continent, and opened some perspectives for the future.

Speaking in the margins of the Congress, Winston Churchill captured the energy that united the supporters of this new Europe. Addressing a crowd of some 40,000 people on Dam Square in Amsterdam on 9 May – by a happy coincidence two years to the day before the Schuman declaration – he called for “*a Europe in which men will be proud to say, ‘I am a European’*.” He continued: “*We hope to see a Europe where men of every country will think as much of being a European as of belonging to their native land, and that without losing any of their love and loyalty of their birthplace. We hope wherever they go in this wide domain, to which we set no limits in the European Continent, they will truly feel ‘Here I am at home. I am a citizen of this country too’. Let us meet together. Let us work together. Let us do our utmost – all that is in us – for the good of all.*”

The College of Europe, which was conceived that very week in The Hague by some of Europe’s prominent founding figures, remains one of the most lasting legacies of this “Congress of Europe”. There could have been no better birthplace for an institution devoted to deepening not only the understanding of Europe but also understanding between Europeans.

Though I have not myself had the chance of studying at the College of Europe, I have always felt close to what many refer to as the “*Spirit of the College*”. A culture of openness and of curiosity, a layered sense of belonging and of identity, of feeling at home in any place that other Europeans call home. I became familiar with this spirit in 1965 thanks to Father Verleye, one of the founding fathers of the College and a close friend of Rector H. Brugmans. When I was 17, Father Verleye spent three full days teaching us about Europe.

A haven for unexpected encounters and discoveries, the College of Europe has always fostered solidarity and mutual understanding among its students. As a pioneer in the field of European studies, it has contin-

uously broadened our knowledge of this political work in progress that is our Union, examining it from an ever increasing range of perspectives, and mobilising new tools to deepen our understanding of who we are and what we do together.

Paul Demaret spent thirty years at the service – and at the helm – of this unique institution. He invited me to Bruges to deliver my first major speech as President of the European Council, to speak about a common European foreign policy. I still remember the enthusiastic reaction from this audience of young people. It was a great start of my mandate.

What the College has achieved in over six decades since its creation is truly exceptional. By pursuing excellence in European matters, may it continue to teach generation after generation of excellent Europeans.

Herman Van Rompuy
President of the European Council